



Extrait du OIEau

<http://garonne.oieau.fr/spip.php?article3999>

Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT)

- OIEau - Notre actualité et avancement de nos projets -

Date de mise en ligne : dimanche 20 décembre 2015

OIEau

La Charte de l'Eau du Bassin du Lac Tchad a été adoptée à N'djaména, le 30 avril 2012 par le 14ème Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats Membres de la Commission du Bassin du Lac Tchad.

La Charte comprend cent articles et est complétée par cinq annexes.

Pour garantir l'opérationnalité de la Charte, l'Office International de l'Eau a assuré un appui passant par l'animation d'ateliers nationaux pour la ratification de la Charte, la rédaction des Termes de Référence de nouvelles annexes et des échanges avec d'autres Organismes de Bassin de la région.

Un atelier sous-régional de partage d'expériences sur la gestion des eaux transfrontalières s'est déroulé à Yaoundé (Cameroun), les 25 et 26 mars 2015. Cette rencontre a permis d'échanger, notamment sur les obstacles à la mise en œuvre des chartes de l'eau des bassins du Sénégal, du Niger et du Tchad.

Une nouvelle Annexe relative à l'actualisation des missions, et les attributions et le fonctionnement des organes de la Commission du Bassin du Lac Tchad est par ailleurs en cours de rédaction avec l'appui de deux juristes régionaux.